



Cahier des charges des conditions de financement

Programme régional de formation des dirigeants associatifs
bénévoles 2017

Description

1.1. *Buts du programme régional de formation des dirigeants bénévoles*

- Inciter au développement de programmes de formation/information spécifique et au développement des compétences des responsables associatifs bénévoles.
- Susciter, favoriser et accompagner la création et le développement de projets, par le soutien et la mise en œuvre d'actions de formation sur des problématiques communes aux différents secteurs associatifs.

1.2. *Bénéficiaires*

Les publics bénéficiaires du programme de formation des bénévoles sont les **bénévoles administrateurs d'association ou en passe de l'être** (et non les simples adhérents de l'association).

En sont exclus les salariés, contrat CEE, formateurs Bafa/d.

1.3. *Formations*

Trois types de formation pourront être mis en œuvre :

- **Formations de types « savoirs de base », « socle de compétences » (ou CFGA) :** formations destinées à améliorer les compétences des administrateurs ou futurs administrateurs. Sur un total de 20h, formations comprenant plusieurs modules : Création d'une association, Fonctionnement, Fonction employeur, Finances / Gestion, Territoires et subventions, Responsabilité, projet associatif, ...
- **Formations techniques, sectorielles ou thématiques classées dans les catégories :** Fonction employeur, Gestion associative (Projet associatif, Gestion associative, Vie associative, Législation, Fonction employeur).
- ❖ **Les formations prioritaires définies chaque année par le Mouvement associatif Centre – Val de Loire** ainsi que les priorités définies par chacun des réseaux en fonction de son secteur d'activité.

Celles-ci seront soumises à un arbitrage du Mouvement associatif Centre – Val de Loire.

Pour 2017, les priorités du Mouvement associatif Centre Val de Loire sont :

- Les Valeurs de la république avec des formations sur la laïcité et l'égalité femmes hommes.
- Le Numérique et l'élaboration d'une stratégie afin d'utiliser les outils appropriés à son projet et d'en assurer la maîtrise.
- L'appui à la structuration financière des associations.

Les formations suivantes ne pourront être intégrées dans le programme régional de formation des dirigeants associatifs :

Formations de type "Visa Libre Savoirs" (Visas Trois en un, français, communication écrite/orale ; Visas Langues Vivantes, anglais, allemand, espagnol ; Visa éco-citoyen ; Visa internet ; Visa Bureautique ; Visa compétences d'avenir), mathématiques/raisonnement logique, Formations de type « lire et faire lire », Réunions des instances statutaires, temps de regroupement/manifestation, organisation d'évènements, Formations à caractère individuel (BAFA, BAFD, PSC1, ...), Formations de formateurs.

Les formations prioritaires sur les Valeurs de la république et la laïcité doivent être complémentaires des formations "gratuites" mises en place par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

Modalités de prise en charge

Calendrier

Le présent cahier des charges est fixé pour une durée de 12 mois, concernant les formations organisées à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017.

Mode de financement et montant de la prise en charge

Prestations facturées 55€ par heure de formation réalisée, dans le limite de 50% de la dépense totale de l'action et d'une prise en charge maximale de 600 heures par tête de réseau régionale.

Conditions de versement

Sur facture. Possibilité de versements semestriels, pour les formations réalisées, à hauteur du pourcentage de la subvention reçue du Conseil Régional et sur présentation des justificatifs.

Transmission des justificatifs

Organisateur > Tête de réseau > Mouvement associatif Centre Val de Loire.

Bénéficiaire des financements

Mouvement associatif Centre Val de Loire > Tête de réseau > Organisateur.

Territoire

Seules les formations réalisées sur le territoire géographique de la région Centre – Val de Loire seront prises en charge.

Durée d'une formation

- La durée minimum d'une session de formation ou d'un module est fixée à ½ journée (3 heures).
- La durée maximum d'une formation est de 6 jours (42 heures).

Effectifs

- 7 bénévoles minimum (ou 5 pour les formations organisées en dehors des préfectures ou sous-préfectures de département uniquement pour les formations sectorielles).
- 20 bénévoles maximum par session.

Pièces justificatives

- **Une synthèse par réseau** regroupant les fiches pédagogiques de chaque formation.
- **Une fiche descriptive** par module de formation reprenant le **contenu** de la formation, la **date** et le **lieu**, le nom du ou des **formateurs**, le **nombre d'heures** et le **nombre de stagiaires** (cf. matrice).
- **Les photocopies des feuilles d'émargement** de chaque formation organisée sur lesquelles doivent figurer : la **date**, le **lieu**, les **heures**, l'**intitulé** et la **catégorie** de la formation, le **nom du formateur**, les **noms, prénoms, structure d'origine** et **fonction de chaque stagiaire**, ainsi que les **logos** de la Région Centre – Val de Loire (financeur), du Mouvement associatif Centre - Val de Loire (coréalisatrice) et de la tête de réseau (cf. matrice pour les modèles).

L'ensemble de ces pièces justificatives sont disponibles sur une matrice Excel fournie par le Mouvement associatif Centre Val de Loire à chacun des référents. Ces pièces sont à remplir informatiquement, aucune autre forme de document ne sera acceptée.

Pour les formation type e-learning, le réseau doit fournir des justificatifs d'accès afin de justifier d'une participation effective des stagiaires et de leur nombre.

Chacun des réseaux sectoriels membres du programme désigne un référent qui aura pour mission de fournir les pièces justificatives (fiches des formations sous matrice Excel, feuilles d'émargement et bilan financier) au Mouvement associatif Centre-Val de Loire. Ce référent participe aux réunions de travail nécessaires à la mise en place du programme régional de formation.

Si l'une des conditions de prise en charge n'est pas respectée ou que l'un des documents demandés n'est pas fourni, Le Mouvement associatif Centre Val de Loire se réserve le droit de refuser le financement de la session ou du module concerné.

Si le calendrier prévu n'est pas respecté ou si la matrice est incomplète (prévisionnelle et/ou réalisée), les formations concernées ne sont pas prises en charge

Répartition des heures de formation programmées

La répartition des heures de formation est réalisée sur la base des prévisionnels lors d'une réunion d'arbitrage, qui comprend les membres du Bureau du Mouvement associatif Centre Val de Loire et les coordinateurs en charge de la formation.

À réception des prévisionnels, il convient de vérifier si les formations prévues par les réseaux répondent aux critères d'éligibilité du programme régional de formation des bénévoles tel que définis dans le cahier des charges.

Seules les fiches pédagogiques (précisant l'intitulé de la formation, le lieu, le nombre d'heures et de stagiaires) sont utiles pour les prévisionnels.

RESEAUX	Heures programmées 2017
CRAJEP Centre	320
CROS Centre Val de Loire	383
Ligue de l'Enseignement du Centre	565
France Nature Environnement	27,5
UNAT Centre	14
URAF Centre	530
URIOPSS Centre	61
TOTAL	1900.5 heures

Chaque réseau membre du Mouvement associatif Centre-Val de Loire participant au programme régional s'engage à respecter le nombre d'heures de formations prévisionnelles. **Les formations non programmées ne pourront être rémunérées.**

Si un nombre d'heure réalisé est inférieur au nombre d'heure programmé par un réseau, une moyenne des heures réalisées des trois dernières années sera effectuée pour répartir les heures restantes entre les réseaux.

Démarche d'évaluation des formations

Les réseaux qui participent au programme de formation des bénévoles s'engagent à s'inscrire dans la démarche d'évaluation des formations.

L'évaluation des impacts des formations organisées à l'intention des bénévoles et auxquelles ils/elles participent est une démarche essentielle et utile aussi bien en interne que vis-à-vis de l'extérieur.

Le questionnaire de validation des acquis a été travaillé avec les coordinateurs des réseaux.

En termes de mise en place, ce questionnaire devra être transmis par mail, par la structure organisatrice de la formation, **2 mois après une formation.**

Un mail type, commun à l'ensemble des réseaux, sera transmis aux stagiaires.

Chacun des réseaux disposera d'une « base de données » concernant les résultats des évaluations le concernant.

Actions de communication

Les fiches descriptives des formations doivent être transmises six mois à un an avant la réalisation des formations afin de paraître sur le site Internet du Mouvement associatif Centre - Val de Loire dans le programme régional de formation des dirigeants associatifs.

Chacun des réseaux membres du programme régional de formation du Mouvement associatif Centre-Val de Loire s'engage à faire mention, sur tout outil de communication, du Conseil régional Centre-Val de Loire en tant que financeur ainsi que du Mouvement associatif Centre-Val de Loire en tant que coréalisateur du programme.

Le logo du Conseil régional Centre-Val de Loire ainsi que celui du Mouvement associatif Centre-Val de Loire devront également apparaître sur les feuilles d'émargement, tel que présenté en annexe 2.

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire démarche d'évaluation des formations

Évaluation des acquis

Vous avez participé à une formation dans le cadre du Programme régional de formation des dirigeants associatifs coordonné par Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire et cofinancé par le Conseil Régional. Afin d'améliorer les contenus de nos formations, nous vous transmettons ce questionnaire. Nous vous remercions par avance de le remplir, cela ne vous prendra que quelques minutes. Ce questionnaire est anonyme, si vous voulez nous communiquer vos coordonnées, se référer à la fin du questionnaire.

*Required

Intitulé de la formation *

Your answer

Mois de la formation *

Choose ▾

Département du lieu de la formation *

Choose ▾

Ville du lieu de la formation

Your answer

Suite à la formation, depuis 2 mois, menez vous vos tâches de responsable associatif avec plus de facilité ?

Oui

Non

Partiellement

Précisez :

Your answer

Les connaissances acquises ont-elles amélioré l'organisation de votre association ?

- Oui
- Non
- Partiellement

Précisez :

Your answer

Avez-vous le sentiment d'être mieux intégré dans l'association, plus légitime dans votre rôle ?

- Oui
- Non
- Partiellement

Précisez :

Your answer

Selon vous, quels sont les éléments qui pourraient favoriser l'application de la formation dans votre association ?

- Avoir plus de mise en pratique pendant la formation
- Bénéficier d'une formation plus longue
- Etre accompagné et aidé dans la mise en application concrète dans mon association
- Bénéficier d'une formation de suivi permettant de faire le point et d'échanger sur les difficultés rencontrées avec un formateur
- Other: _____

Seriez vous prêt(e) à recommander une formation ?

- Oui
- Non

Précisez :

Your answer

Depuis votre formation, avez-vous contacté la structure organisatrice pour une question relative à la formation suivie ?

- Oui
- Non

Sur une autre thématique que celle suivie en formation ?

- Oui
- Non

Avez vous actuellement d'autres besoins en formation ?

- Oui
- Non

Lesquels ?

Choose

Autres, précisez

Your answer

Souhaitez vous recevoir ponctuellement des informations de notre réseau (calendrier des prochaines formations, lettre d'information...)?

Oui

Non

Si Oui, merci de nous indiquer votre Nom :

Your answer

Prénom :

Your answer

Association :

Your answer

Téléphone :

Your answer

Adresse e-mail :

Your answer

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire

ANNEXE 2

Fiche descriptive

FICHE FORMATION		F1						
Catégorie de la formation :								
Intitulé de la formation :								
Nom du/des formateur(s) :								
Qualification(s) / Fonction(s) :								
Date(s) :								
Département de la formation :								
Lieu(x) :								
		Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5	Module 6	Total
Nombre de stagiaires								
Durée en h de la formation								0
Durée de la formation en jour :		Nombre d'heures/stagiaires :						0
Public :	Bénévoles		Salariés			Total H et F		0
	Hommes : "-" de 26 ans		26 ans et +		"+" de 40 ans			0
	Femmes : "-" de 26 ans		26 ans et +		"+" de 40 ans			0
Objectifs de la formation :		Retour à la synthèse						
Programme et contenu :								
Démarche pédagogique								
Méthode d'évaluation								
Commentaires :								

Compte de résultat de l'action formation des dirigeants associatifs bénévoles

CHARGES	Montant en €	%	PRODUITS	Montant en €
60- Achats	- €	#DIV/0!	70- Prestations de services	- €
Achats d'études et de prestations de service	- €		Marchandises	- €
Achats non stockés de matières et fournitures	- €		Prestations de services	- €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	- €		Prestations de services Mouvement associatif Centre	- €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	- €			
Fournitures administratives	- €		74- Subventions d'exploitation	- €
Autres fournitures	- €		Etat (à détailler) Ex : FDVA, CNDS,...	
61-Services extérieurs	- €	#DIV/0!		- €
Sous-traitance générale	- €			- €
Locations mobilières et immobilières	- €			- €
Entretien et réparation	- €			- €
Assurances	- €		Région (s)	
Documentation	- €			- €
Divers	- €		Département(s)	
62-Autres services extérieurs	- €	#DIV/0!		- €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	- €		Commune(s)	
Publicité, publication	- €			- €
Déplacements, missions et réceptions	- €			- €
Frais postaux et de télécommunication	- €		Organismes sociaux (à détailler)	
Services bancaires	- €			- €
Divers	- €			- €
63-Impôts et taxes	- €	#DIV/0!		- €
Impôts et taxes sur rémunérations	- €		Fonds européens	- €
Autres impôts et taxes	- €		CNASEA (emplois aidés)	- €
64-Charges de personnel	- €	#DIV/0!	Autres (précisez)	
Rémunération du personnel	- €			- €
Charges sociales	- €			- €
Autres charges de personnel	- €		75-autres produits de gestion courante	- €
65-Autres charges de gestion courante	- €	#DIV/0!	Cotisations	- €
			Autres, dont fonds propres	- €
66-Charges financières	- €	#DIV/0!	76-produits financiers	- €
			77-produits exceptionnels	- €
67-Charges exceptionnelles	- €	#DIV/0!	sur opérations de gestion	- €
			sur exercices antérieurs	- €
68-Dotation aux amortis., provisions	- €	#DIV/0!	78-reprise sur amortissement	- €
Total charges	- €	#DIV/0!	Total produits	- €
<i>A titre d'information</i>			<i>A titre d'information</i>	
Emploi contributions volontaires en nature			Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	- €	#DIV/0!	Bénévolat	- €
Mise à disposition gratuite de biens	- €	#DIV/0!	Prestations en nature	- €
Personnel bénévole	- €	#DIV/0!	Dons en nature	- €
Charges avec contributions volontaires	- €	#DIV/0!	Produits avec contributions volontaires	- €